



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 21 MARS 2026 A 15 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	15
. Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt six, le vingt-et-un mars à quinze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. VENUAT Eric, Maire.

Présents : M. GIBLERT Michel, Mme BROCHIER Laetitia, Monsieur CHARTIER Alain, CHASSERY Daniel, DUFRESNE Florence, DURAND Anne-Marie, FAGOT-REVURAT Ludovic, Madame LACROIX Jeanne-Marie, M. LAUDE Henry, M. MORIZOT Christophe, Mme PERRETTE Aurore, Mme ROUFFETEAU Caroline, Mme TESTARD Francine, M. TICHOUX Thomas, M. VENUAT Eric

Absent(s)excusés :

Secrétaire de séance : TICHOUX Thomas

Date de la convocation : le 16 mars 2026

**Objet de la délibération :
Election des adjoints**

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour la liste de Christophe MORIZOT ;

Le conseil municipal, par :

- 13 voix POUR,
- 2 ABSTENTIONS,
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Monsieur Christophe MORIZOT ;

INSTALLE

- Monsieur Christophe MORIZOT en qualité de 1^{er} / 1^{ère} adjoint(e) ;
- Madame Francine TESTARD en qualité de 2^e adjoint(e) ;
- Monsieur Alain CHARTIER en qualité de 3^e adjoint(e) ;
- Madame Caroline ROUFFETEAU en qualité de 4^e adjoint(e) ;

AUTORISE Monsieur VENUAT Eric à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

